Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-D57_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 08 JUIN 2026

Date de convocation : 02 juin 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 18* *Votants :* 20

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 08 juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, adjoints

M. JACOB Christophe, Mme BERTIN Christine, M. COLLET Mathieu, M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme DUMERAT Emilie, Mme CARISSAN Fanny, Mme LECARPENTIER Florence, Mme FLEURY Samantha, conseillers.

EXCUSÉS : M. TEXIER Chris, M. BLAIRON Cédric, M. DEBROIZE Hubert

ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo

Monsieur TEXIER Chris donne pouvoir à Monsieur DUTEIL Bruno
Monsieur BLAIRON Cédric donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CARISSAN Fanny, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°57/2026
Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

EXPOSE DES MOTIFS

Par courrier en date du 3 mars 2026, la Préfecture et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ont informé la collectivité et ses communes membres de la nécessité de relancer une procédure de consultation dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032, ceci pour des considérations de sécurité juridiques.

Pour rappel, le projet de schéma est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de Voyageurs, le Conseil départemental, l'Etat et le GIP AGV 35.
De ce travail et de cette concertation ont été élaborés 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine.
Ainsi, le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-D57_2026-DE

Aussi, les EPCI et l'ensemble des communes d'Ille-et-Vilaine sont invités à se prononcer en émettant un avis avant le 31 juillet 2026.

Ensuite, le schéma sera adopté à l'issue de la session départementale du mois d'octobre 2026. Puis il fera l'objet d'une signature conjointe par le Président du Conseil Départemental et le Préfet d'Ille-et-Vilaine, et entériné par un arrêté préfectoral.

En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après.
La fiche territoriale de Montfort Communauté est annexée à cette délibération.

Ainsi, il est inscrit au projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage pour la période 2026-2032 les actions suivantes :

<u>En termes de prescriptions</u> :

- 1 terrain de grands passages (adapté été/hiver) d'un hectare maximum dans la commune de Bédée,
- 12 terrains familiaux locatifs (TFL) répartis comme suit :
    - 5 à Montfort-sur-Meu,
    - 2 à Bédée,
    - 2 à Pleumeleuc,
    - 1 à Breteil,
    - 1 à Iffendic et
    - 1 à Talensac.

En ce qui concerne les TFL, il pourra s'agir de logements adaptés dits PLAI ou de terrains aménagés familiaux.
Les projets d'habitat diversifié pourront être quantifiés et localisés définitivement en fonction du diagnostic social des familles demandeuses.

Pour rappel, un délai de 2 ans (+ 2 ans après dérogation) est donné aux collectivités à partir de l'approbation du schéma pour la réalisation des terrains familiaux locatifs, des aires de grands passages (et des aires permanentes d'accueil).

En termes de préconisations relatives aux équipements :

Poursuivre le principe d'engager des médiations en cas de stationnements diffus à Montfort-sur-Meu et à Pleumeleuc.
Ces situations seront à réévaluer, tous les 2 ans, à l'occasion des rencontres entre l'Etat, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Montfort Communauté.
Etudier les possibilités de création d'un terrain de petit passage à Montfort-sur-Meu.

En termes de préconisations relatives à l'axe social :

Elaborer un protocole de scolarisation et un livret d'accueil afférents à l'aire de grand passage de petite capacité de 1 ha à Bédée.
Organiser une réunion de bilan annuel.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-D57_2026-DE

Aussi, concernant

- Les terrains privés de Voyageurs, il convient d'analyser les situations possiblement régularisables afin d'intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLUi),
- Le projet d'accueil des Voyageurs au travers l'axe social, il est à travailler une mobilisation des acteurs et partenaires du développement social,
- La gouvernance du schéma et du GIP AGV 35, il est attendu le maintien de la participation de Montfort Communauté aux instances départementales.

VISAS ET CONSIDERANTS

Entendu l'exposé ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la communauté et notamment sa compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du voyage,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 12 décembre 2019, relatif à l'avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2020-2025,
Vu la délibération de l'assemblée délibérante de Montfort Communauté en date du 11 décembre 2025, relatif à l'avis sur schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage 2026-2032,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (10 abstentions, 0 contre, 10 pour) :

- ***EMET*** un avis favorable au projet susvisé

Pour extrait conforme, le 08 juin 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
CARISSAN Fanny

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.